



Dégâts des eaux et préavis de depart

Par Raphael742

Bonjour,

Je me permets de vous contacter car j'avais quelques questions à vous poser.

Je suis en location meublée, j'ai déclaré mi-septembre un dégât des eaux (en fait c'est des traces sur mon plafond, pas de fuite d'eau, ce sont des fissures) après que ma propriétaire m'ait demandé de m'en occuper (ces fissures étaient déjà présentes mais pas autant visibles à mon arrivée dans l'appartement il y a 3 ans).

J'ai eu beaucoup de mal à contacter et à avoir mon voisin du dessus, il a mis tellement longtemps à me répondre (et il n'a jamais voulu me remplir le constat amiable) qu'entre temps j'ai trouvé un autre appartement (le 1er novembre) et j'ai signé un nouveau bail. J'ai donc donné mon préavis de départ.

Pour essayer de me protéger un minimum j'ai fait signer à ma propriétaire un document attestant que je n'arrive pas à rentrer en contact avec mon voisin du dessus depuis plus d'1 mois et qu'ils mettaient des freins au bon déroulement/règlement de cette affaire. Enfin voilà. En fait j'ai relus mon état des lieux d'entrée et j'ai vu que sur celui-ci il est noté « fissures apparentes sur le plafond ». J'aurais aimé savoir comment procéder pour mon état des lieux de sortie. Je sais qu'elle pourrait me retenir mon dépôt de garantie pour cause de « dégât des eaux ».

Mais en fait, c'est en partie noté sur l'état des lieux d'entrée que ce dégât des eaux existait déjà à mon arrivée. Le souci c'est que j'ai comme un idiot déclaré ce dégât des eaux durant ma location (je suis en bail meublé ce n'était donc pas à moi de le déclarer mais à ma propriétaire de le déclarer à son assurance, je ne sais pas si cela change quelque chose pour moi). Je ne sais donc pas ce que je dois faire.

Comment dois-je procéder ? Refuser de signer ? Y noter quelque chose précisément ? Le plafond est sec, je pense que ces fissures sont la responsabilité de la copropriété (chez le voisin du dessus il n'y a rien à l'endroit des fissures) et vont et viennent suivant la météo

Pensez-vous que j'ai fait ce qu'il fallait pour me protéger ? Que dois-je faire de plus ? Qu'aurais-je dû faire ? Merci à vous et merci pour votre aide

Ma propriétaire m'a justement contacté pour que je lui transmette le document qui atteste que j'ai fait la déclaration à mon assurance habitation.

Passez une bonne soirée